



COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL **du 16 mars 2011** **à 19h00 en Mairie**

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 04/03/2011 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Jean-Loup METTON**, Maire.

Présents (34): M. Jean-Loup METTON, Mme Alexandra FAVRE, M. Patrice CARRE, Mme Dominique GASTAUD, M. Joël GIRAULT, M. Daniel FLAMME, Mme Anne BELHEUR (arrivée à la question ressources humaines 1), Mme Nicole GIBERT, M. Pierre FRANCOIS, Mme Hélène MOLIERES, Mme Andrée BILLARD, Mme Marguerite KIM, Mme Denise PATRICOT, M. Marc FONTENAIST, M. Alain MILLOTTE, M. Antoine BOUCHEZ, Mlle Gabrielle FLEURY, M. Michel FARRUGIA, Mme Odile CABANNA, M. Pascal HUREAU, M. Jean-Eric BRANAA, Mme Carole HIRIGOYEN, Mme Bénédicte CADORET, M. Nicolas CHOJNACKI, Mme Annaïs HAYWARD, Mme Joëlle LASSERRE, Mme Catherine LEVERT, Mme Carmelina DE PABLO, M. Wilfrid VINCENT, Mme Catherine ROBINEAU, M. Claude DROUET, Mme Fatma BOUVET DE LA MAISONNEUVE, M. Christian BIREBENT, , M. Paul-André MOULY

Donnant pouvoir (8) :

Mme Claude FAVRA à Mme Dominique GASTAUD
Mme Muriel GIBERT à M. Nicolas CHOJNACKI
M. Thierry VIROL (arrivé au DOB) à M. Jean-Loup METTON
M. Jean LAURENT à Mme Nicole GIBERT
M. Claude RYSER à Mme Alexandra FAVRE
M. Jean-Claude MANGIAMELI à M. Patrice CARRE
M. Jean-Philippe AILHAUD à M. Pierre FRANCOIS
M. Joaquim TIMOTEO (arrivé à la question Marché public 1) à M. VINCENT

Absent (1) : Mme Marie-France BLANCO

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. BIN, M. PRAMOTTON, Mme MICHEL, M. CRUCHAUDET, M. MAGRO, M. BOUSQUET, Mme CAPDEQUI PEYRANERE.

Cabinet du Maire : Mme LIOTARD.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. CHOJNACKI** est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire reçoit l'accord du Conseil Municipal sur l'inscription d'une subvention en faveur du Japon suite au tremblement de terre et au tsunami.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 15/12/10 : Adopté à l'unanimité – abstention du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA

Mme ROBINEAU demande la correction suivante (page 17) « Mme ROBINEAU explique le report du vote du budget 2011 par les difficultés liées aux conséquences de la suppression de la taxe professionnelle ».

Mme DE PABLO estime que ses interventions sur les conseils de quartier et l'agenda 21 ont été trop résumées.

Le Maire lui demande de faire une telle remarque à réception du compte rendu pour faciliter le travail de recherche et de correction et lui rappelle que le compte rendu est synthétique.

M. BRANAA rappelle son opposition au compte rendu synthétique.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Administration générale

DC 2010-4584 Action en justice confiée à Me PONCHELET - recours du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 123 avenue Henri Ginoux contre le permis de construire modificatif 125-131 avenue Henri Ginoux

DC 2010-4644 Mise à disposition de la Société Crédit Agricole SA de quatre cartes postales.

DC 2010-4744 Mise à disposition d'une carte postale pour illustration du Guide Michelin Patrimoine de France 2011.

DC 2011-13 Action en justice confiée à Me PONCHELET - recours de Mlle BARRET contre le permis de construire modificatif 125-131 avenue Henri Ginoux

DC 2011-14 Action en justice confiée à Me PONCHELET - recours de Mlle MARTIN contre le permis de construire modificatif 125-131 avenue Henri Ginoux

DC 2011-20 Défense des intérêts de la ville confiée à maître MOLAS et associés dans le cadre de l'affaire : société ASTEN

Finances

DC 2010-4624 Actualisation de la décision de création de la régie de recettes pour l'encaissement des produits du photocopieur destiné au public dans le hall du nouveau centre administratif

DC 2010-4625 Actualisation de la décision de création de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement payant de la ville de Montrouge

DC 2010-4524 Signature d'une convention de financement multi-index avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Ile de France

Marchés publics - contrats de prestations

DC 2010-4544 Fourniture de papier d'impression pour les services administratifs et de reprographie - Lot 1 papier blanc

DC 2010-4545 Fourniture de papier d'impression pour les services administratifs et de reprographie - Lot 2 papier couleur

DC 2010-4424 Achat de places de multi-accueil dans les structures d'accueil de la petite enfance - Lots 1 et 2 (la maison bleue : 44,74€/j, LPCR MONTRouGE SAS 42,55€/j)

DC 2010-4564 Création et aménagement jardin d'angle 126 avenue Henri Ginoux/2 rue Périer à Montrouge - Lot 1 (Société LDT-la démolition technique 88 000€ HT)

DC 2010-4684 Création et aménagement jardin d'angle 126 avenue Henri Ginoux / 2 rue Périer à Montrouge - Lot 2 (société Marcel Villette 42 532,29 € HT)

DC 2010-4704 Acceptation d'une convention entre la ville de Montrouge et la SARL METEO pour la direction artistique du salon de Montrouge 2011 (67189,87 € TTC)

DC 2010-4724 Remplacement des distributions eau froide et chaude sanitaire du gymnase Henri Ginoux à Montrouge (CPIC 57 282 € HT)

DC 2010-4404 Bail de travaux de mise en œuvre de la signalisation horizontale

DC 2010-4764 Convention de dépôt et de prestation de distribution automatique

DC 2010-4785 Convention de partenariat entre la ville et l'IFAC pour l'occupation de locaux

communaux

- DC 2010-4804** Marché de Service d'hygiène alimentaire des restaurants municipaux de Montrouge
- DC 2010-4824** Réalisation de travaux d'impression pour les services de la ville de Montrouge - Lot 1 : papeterie et enveloppes à entête
- DC 2010-4825** Réalisation de travaux d'impression pour les services de la ville de Montrouge - Lot 2 : Invitations, programmes, tracts, cartes, dépliant, affiches petit format
- DC 2010-4826** Réalisation de travaux d'impression pour les services de la ville de Montrouge - Lot 4 : Catalogues
- DC 2010-4827** Réalisation de travaux d'impression pour les services de la ville de Montrouge - Lot 3 : Brochures
- DC 2011-12** Marché - d'enlèvement des tags et graffitis sur les édifices publics et privés - Avenant n° 1 (prolongation de la durée du marché)
- DC 2011-17** Marché Collecte et transport des objets encombrants - Avenant n° 1 (prolongation de la durée du marché)
- DC 2011-38** Attribution du marché d'entretien et contrôle des aires de jeux de la ville de Montrouge (FORECO SAS 20 000€ HT par an)
- DC 2011-40** Contrat pour la fourniture d'énergie électrique au tarif jaune
- DC 2011-42** Avenant n°1 au lot 1 du marché de carburants et de fioul domestique n° 2009/47/1 (cession du réseau BP France à la société DELEK France SAS)

Urbanisme

- DC 2010-4604** Signature d'une convention d'occupation précaire pour deux appartements sis 34 avenue de la République (1640€ + 205€ charges)
- DC 2010-4605** Décision de signer une convention d'occupation précaire pour des bureaux sis 2-4 rue René Barthélémy (130€)
- DC 2010-4606** Prémption d'un Droit au bail - Commerce sis 130 avenue de la République (85000€)
- DC 2011-9** Décision de signer une convention d'occupation précaire pour un studio (22m²) sis 49 avenue de la République (154€ + 40€ charges)
- DC 2011-10** Décision de signer une convention d'occupation précaire pour un appartement de 2 pièces sis 49 avenue de la République (268,50 € + 50€ charges)
- DC 2011-11** Décision de signer une convention d'occupation pour un appartement de 2 pièces sis 51 avenue de la République (514,73€ + 60€ charges)
- DC 2011-27** Décision d'acquérir un local commercial sis 151 avenue de la République
- DC 2011-32** Décision de signer un bail d'habitation pour un appartement sis 3 rue Paul Bert (226€ + 84,03€ charges)
- DC 2011-33** Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire relative à des locaux sis 9 rue Amaury Duval occupés par le groupe hospitalier Paul Guiraud

Manifestations - Spectacles

- DC 2010-4664** Acceptation d'un contrat de cession entre la ville et la société Soirs de Fêtes (compte pyrotechnique 4750€ TTC)
- DC 2010-4765** Acceptation d'un contrat sur spectacle : lecture les fruits défendus du rêve / à vos risques et périls (360 € TTC)
- DC 2010-4828** Acceptation d'un contrat sur spectacle – spectacle musical Chakra, tantra, nougat (1300€ TTC)
- DC 2010-4844** Acceptation d'un contrat sur spectacle : caféphilo (1^{er} semestre 2011) -200€ TTC
- DC 2010-4864** Acceptation d'une convention sur spectacle : atelier d'écriture (1^{er} semestre 2011) - 1200€ TTC
- DC 2011-1** Acceptation d'un contrat de cession d'un spectacle avec la compagnie du P'Tit matin (3165 € TTC)
- DC 2011-2** Acceptation d'un contrat établi avec Mme Hauchard (éveil musical, crèche Anne De Gaulle – 30 € TTC)
- DC 2011-3** Acceptation d'un contrat sur spectacle Toi Grand et moi petit (1585,42 € TTC)
- DC 2011-4** Acceptation d'un contrat sur spectacle : Mardi Ciné (1^{er} semestre 2011) – 1899€ TTC
- DC 2011-5** Acceptation d'un contrat avec le centre dramatique national les tréteaux de France concernant l'accueil de leur chapiteau sur la commune, pour les spectacles BORIS VIAN – LE BOURGEOIS GENTILHOMME (42833 € TTC spectacles + chapiteau + prestations techniques)
- DC 2011-6** Acceptation d'un contrat sur spectacle : café parents 2011 (750€ TTC)
- DC 2011-7** Acceptation d'un contrat sur spectacle : deux ateliers scientifiques dans le cadre de la

manifestation « la science se livre » (358,80 € TTC)

DC 2011-8 Acceptation d'une convention sur spectacle : conférence « parler moi d'amour, psychologie de la relation amoureuse » (150€ TTC)

DC 2011-16 Acceptation d'un contrat sur spectacle : Cocktail de magie (200 € TTC)

DC 2011-18 Acceptation d'un contrat sur spectacle récital de piano de Laura Sibella (1000€ TTC)

DC 2011-22 Acceptation d'un contrat sur spectacle : les expérimentations de Mirabelle, épisode de la cuisine (1000€ TTC)

DC 2011-23 Acceptation d'un contrat sur spectacle : atelier d'origami (450 € TTC)

DC 2011-24 Acceptation d'un contrat sur spectacle : Ca sonne (1556€ TTC)

DC 2011-25 Acceptation d'un contrat sur spectacle : exposition pochettes de disques de jazz/jazz club séries (2000€ TTC)

DC 2011-28 Acceptation d'un contrat sur spectacle : projection du film 'la classe ouvrière va au paradis » (696,30 € TTC)

DC 2011-29 Acceptation d'un contrat sur spectacle : ateliers de calligraphie pour enfants (1050€ TTC)

DC 2011-30 Acceptation d'un contrat avec la fanfare de la faculté de chirurgie dentaire de Montrouge (650€ TTC)

DC 2011-31 Acceptation d'un contrat de cession d'un spectacle entre la ville et TACET PRODUCTIONS – « l'AlbertMondialiste » (2954€ TTC)

DC 2011-35 Acceptation d'un contrat pour le concert MAJAD (1000€ TTC)

DC 2011-26 Acceptation d'une convention entre la ville de Montrouge et l'association « des yeux partout, des yeux pour tous », pour l'organisation de conférences d'initiation à l'art moderne et contemporain (200€ TTC par conférence)

DC 2011-36 Acceptation d'un contrat établi avec l'association la forêt des enchanteurs (crèche Anne De Gaulle – 350€ TTC)

DC 2011-37 Acceptation d'un contrat établi avec la ferme de Tiligolo (crèche Anne De Gaulle – 525 € TTC)

FINANCES

1 - Subventions à diverses associations- attributions complémentaires 2011

Rapporteur : M. CARRE

Délibération n°2011-1 et 2011-2

Après examen des demandes de subventions transmises depuis le dernier Conseil Municipal, compte-tenu de l'intérêt local, des projets et des activités menés par les associations, je vous propose d'accorder les attributions suivantes :

Caisse des Ecoles (complément) : 36 481 €

Union locale C.G.T : 705 €

Association Montrougiennne de Futsal : 904 €

Amicale sportive Louis Herz : 1 295 €

Stade Multisports de Montrouge (subvention tournois haut niveau) : 17 581 €

Ligue contre le cancer (opération Nager à contre-cancer) : 1 000 €

Relais Enfants-Parents : 9 000 €

Association U.D.A.C. : 98 000 €

F.N.A.C.A (aide aux frais d'affranchissement) : 150 €

Comité Culturel et Social (Frais d'inscriptions à la course la Parisienne) : 1 191 €

Association Danse Modern'Jazz (soutien au spectacle de fin d'année) : 2 000 €

Association Plus d'Oxygène (participation aux frais d'un séjour itinérant pour adolescents dans l'Atlas Marocain) : 6 210,00 €

TOTAL GENERAL 174 517,00 €

Il convient également d'autoriser le Maire à signer les conventions de versement avec le SMM, l'UDAC et l'association Plus Oxygène.

Par ailleurs il est attribué une subvention de 7 050 € à la Croix Rouge Française suite au tremblement de terre et au tsunami survenus au Japon.

M. BRANAA regrette l'opacité dans le choix des associations qui touchent des subventions et dans la fixation des montants. Il s'étonne du refus d'attribution d'une subvention à l'association Ever-est alors que des dépenses astronomiques sont allouées à l'UDAC. Il estime qu'il est temps d'arrêter ces dépenses inconsidérées quand on voit ce qui est fait pour le commerce à Montrouge. M. BRANAA ne souhaite pas voter la subvention à l'UDAC. Le Maire note que M. BRANAA est contre les commerçants.

Adopté à la majorité
vote contre de M. BRANAA

2 - Subvention exceptionnelle à la ville de Châtillon pour le centre de vaccination - délibération modificative

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2011-3

Par délibération du 21 décembre 2009, le Conseil Municipal a attribué une subvention à la ville de Châtillon, d'un montant de 8 536,26 €, pour l'aménagement du centre intercommunal de vaccination à l'espace « Maison Blanche » de Châtillon, dans le cadre de la campagne contre la grippe AH1N1. Compte-tenu de la nature de la prestation subventionnée, à savoir des travaux d'aménagement, il s'agissait logiquement d'une subvention d'équipement, imputée en section d'investissement.

Par erreur, la délibération correspondante mentionnait une subvention de fonctionnement, en lieu et place d'investissement. De ce fait, le versement de la subvention, effectué de bonne foi sur un compte relatif aux subventions d'équipement, a été rejeté par la Trésorerie Principale.

Afin de lever l'ambiguïté concernant l'imputation de cette subvention et permettre son paiement effectif, je vous propose de revenir sur la délibération initiale, et de préciser explicitement la nature de cette dotation, relative à la section d'investissement.

Adopté à l'unanimité

3 - Subvention aux bacheliers pour l'année 2011

Rapporteur : Mme GASTAUD

Délibération n°2011-4

Une participation municipale est allouée par le conseil municipal depuis 1995 aux bacheliers obtenant une mention bien ou très bien, ce, afin de motiver les jeunes montrougiens élèves de terminale se présentant aux épreuves du baccalauréat de l'enseignement du second degré.

En 2010, c'est près d'une cinquantaine de jeunes montrougiens qui a pu bénéficier de cette aide municipale.

Je vous rappelle que cette participation municipale concerne tous les lycéens domiciliés à Montrouge, quelle que soit la localisation géographique de leur établissement scolaire.

Aussi, je vous propose de reconduire ce dispositif, pour l'année 2011, en fixant le montant maximal de la prise en charge individuelle à 780 € et en précisant que cette subvention doit être dédiée soit :

- à la prise en charge des frais d'apprentissage à la conduite automobile
- à la participation à un séjour linguistique,

- à l'acquisition de matériel informatique ou numérique.

Je vous remercie d'approuver cette reconduction et de m'habiliter à prendre toutes dispositions utiles en vue de son application.

M. MOULY précise que les motivations de vote de son groupe sont les mêmes que les années passées à savoir que le système proposé ne prend pas en compte les conditions d'étude des jeunes, ni les différents lycées dont ils sont originaires et que seuls les montrougiens sont récompensés.

M. BRANAA estime que l'exemple qui est donné par la ville n'est pas bon, il souhaiterait que les 780€ soient transformés en bourse et puissent être donnés à des enfants qui veulent continuer sur des études supérieures et qui ont des concours à payer.

M. DROUET demande comme tous les ans que tous les diplômés de Montrouge soient récompensés.

Adopté à la majorité

Abstention de M. BRANAA et vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste

4 - Aide à l'enseignement privé – subventions aux écoles privées montrougiennes pour l'année 2011

Rapporteur : Mme GASTAUD

Délibération n°2011-5 et 2011-6

Chaque année, la Ville de Montrouge contribue aux frais de fonctionnement des établissements d'enseignement privé situés sur son territoire, sous la forme d'une participation municipale. Elle concerne uniquement l'enseignement du 1er degré.

Ainsi nous contribuons annuellement au fonctionnement de deux établissements privés : l'Institution Jeanne d'Arc et l'école Yaguel Yaacov, qui sont sous contrat avec l'Etat. Cette participation communale s'établit par référence au coût d'un élève externe de l'enseignement public primaire scolarisé à Montrouge.

En application de l'article L212-8, article 3 du Code de l'Education, de la circulaire 2007-142 du 27 août 2007, et de la loi 2009-1312 du 28 octobre 2009 modifiée, faisant référence aux charges de fonctionnement des écoles publiques, et considérant les résultats de l'exercice budgétaire 2010, le coût de l'élève montrougien s'établit à 950 € pour l'année scolaire 2009/2010.

Parmi les dépenses de fonctionnement, figurent les items suivants :

- l'eau et l'assainissement,
- l'énergie (électricité, chauffage, gaz)
- les fournitures administratives, de petit matériel et d'entretien nécessaires au fonctionnement de la vie scolaire
- l'entretien des locaux affectés à l'enseignement, du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement
- l'achat des registres et imprimés à usage des classes
- la rémunération des agents territoriaux dont la mission principale est l'entretien des écoles publiques.
- les fournitures scolaires,
- les frais de transports nécessaires à la vie scolaire
- les fournitures informatiques des écoles
- l'organisation des classes transplantées
- les quote-part des rémunérations des différents fonctionnaires municipaux ayant à traiter de l'enseignement
- les achats de prestations de service pour la vie scolaire (initiation à la voile par exemple).

Le décompte des participations communales pour ces deux établissements privés d'enseignement s'établit comme suit :

Ecole Jeanne d'Arc (44 rue Gabriel Péri)

Cet établissement est en contrat d'association avec l'Etat, pour ses classes primaires, depuis le 1er septembre 2002. Il s'agit d'appliquer, depuis l'exercice budgétaire 2010, les dispositions prévues dans l'article 12 de ce contrat, pour les 12 classes affectées à l'enseignement du premier degré.

L'Institution Jeanne d'Arc accueille en cette année scolaire 2010/2011, 265 enfants montrougiens scolarisés de la petite section de maternelle au CM2, je vous propose donc de vous prononcer sur une participation communale d'un montant de 251 750 € (950 euros par élève).

Ecole Yaguel Yaacov (90 rue Gabriel Péri)

47 enfants montrougiens sont scolarisés dans les quatre classes faisant l'objet d'un contrat d'association avec l'état.

Je vous convie, pour 2011, à vous prononcer sur une participation communale de 44 650 € (950 euros par élève).

M. BIREBENT explique que son groupe comprend la nécessité d'aider tous les élèves de Montrouge et qu'il sait qu'il s'agit d'une dépense obligatoire pour les communes, cependant sa priorité va à l'enseignement public. Pour lui ces dépenses constituent un appel au développement des écoles privées, le plus souvent sur la base d'une sélection sociale et non en raison de motivations religieuses, au final les écoles privées sont à la fois financées par l'impôt et les familles.

Mme ROBINEAU souligne qu'à l'inverse l'école publique est attaquée de plein fouet par les suppressions de postes et la dégradation des conditions d'enseignement. Elle souligne également que le coût d'un élève montrougien a été largement réévalué cette année et donc la subvention, en raison du développement des classes transplantées et de l'ajout des quote-part des rémunérations des différents fonctionnaires municipaux ayant à traiter de l'enseignement. Cette augmentation pourrait être vue comme une mesure favorisant l'enseignement privé. Comme les années passées et encore plus avec cette augmentation, son groupe s'abstiendra.

M. BRANAA relève que 265 élèves montrougiens sont scolarisés à Jeanne d'Arc et y voit là une conséquence directe des problèmes de sectorisation. Cependant étant attaché à la laïcité et au public mais pour la paix scolaire, il votera cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Abstention du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste

5 - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel - Indemnisation de Mademoiselle Christine Guyoton.

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2011-7

Dans le cadre des travaux d'arrivée du métro à Montrouge et après modification du projet initial sur l'accès principal, il est apparu techniquement nécessaire que soit libéré le bâtiment B sur cour de l'immeuble sis 47, avenue de la République afin d'y installer un ascenseur pour les usagers de la station.

Face à cet impératif de libération anticipée des logements, différentes propositions de relogement ont pu être faites aux locataires de la commune.

Après cinq propositions de relogement qui ont toutes été refusées, il a été décidé de conclure avec la dernière locataire, Mademoiselle GUYOTON, un protocole d'accord transactionnel quant à la résiliation anticipée de son bail d'habitation, à compter du 1er mai 2011.

Cet accord vise à compenser les travaux que la locataire a pu engager lors de son entrée dans les lieux, le 1er septembre 2004, en contre partie d'une libération anticipée de son appartement en cours de bail.

Il a donc été convenu de rembourser à Mademoiselle GUYOTON les travaux qu'elle a pu effectuer selon les justificatifs fournis, pour un montant de 6 360,12 €.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser à signer le protocole d'accord transactionnel prévoyant le versement de l'indemnité.

Mme LASSERRE demande si cette indemnité inclue une aide au déménagement.
Le Maire répond que cette somme englobe tout avec l'accord de la locataire.

Adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT URBAIN

1 - Cession de bureaux sis 54-56 rue Gabriel Péri

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2011-8

La ville a fait l'acquisition par trois actes, d'un ensemble de bureaux sis 54-56 rue Gabriel Péri afin d'y regrouper tous les agents du Service de la Réglementation Urbaine.

Ce projet de regroupement ayant évolué sur un lieu communal qui sera libéré prochainement avec l'ouverture du pôle santé et solidarité, il convient de procéder à la rétrocession de l'ensemble de ce bien.

Une partie de ces bureaux ayant été acquise par la procédure de préemption, il convenait conformément aux articles L.213-11 et R.213-11 du Code de l'Urbanisme, de purger le droit de priorité qui existait au profit, dans un premier temps, de l'ancien propriétaire, la SA Méthode et Construction, et, dans un second temps, aux acquéreurs évincés, Monsieur Amblard et la Société IDEFISC.

Seule la Société IDEFISC a souhaité exercer son droit de priorité sur la partie des bureaux pour laquelle elle s'était portée acquéreur. Elle a également proposé d'acheter tous les autres lots conformément au prix indiqué par la commune.

Ainsi, la Société IDEFISC a accepté la proposition financière quant à l'acquisition des bureaux, réserves et parkings, d'une surface totale de 362 m², correspondant aux lots n° 107-108-165-168-178-175-163-166-109-87-88-89-174-177, libres d'occupation, sis 54-56 rue Gabriel Péri pour un montant total de 1 013 975 euros.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver la cession de ces locaux et de m'autoriser à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

M. BRANAA constate que les locaux sont vendus au prix de 2801,03€/m² et que dans la délibération suivante on achète un local commercial à 4767,40€/m², il préconise donc que la ville vende au prix où elle achète ce qui permettra que le budget de la ville ne soit plus

déficitaire.

Le Maire lui conseille de consulter les spécialistes de l'immobilier pour se faire expliquer les raisons de cet écart de prix.

M. DROUET reste opposé à ce jeu perpétuel d'achat et vente, son groupe s'abstiendra donc. M. VINCENT précise que ce bien est proche du centre ville, où il y a beaucoup d'opérations immobilières dont son groupe ne comprend toujours pas l'objectif. Les raisons de l'achat puis de la vente de ce local échappe à son groupe, il votera donc contre.

Le Maire répond que ce local a été acheté au prix fixé par les domaines pour y mettre le service de la réglementation urbaine or avec le projet du pôle santé et solidarité, les locaux de la rue Delerue se libèrent et les études menées sur ces locaux ont révélé qu'ils peuvent accueillir le service de la réglementation urbaine. La ville revend donc les locaux de la rue Gabriel Péri.

Adopté à la majorité

Abstention du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste et vote contre de M. BRANAA

2 - Acquisition d'un local commercial sis 151 avenue de la République

Rapporteur : M. FRANCOIS

Délibération n°2011-9

La commune de Montrouge mène une politique dynamique de maintien et de développement du tissu économique local de proximité dans son centre ville, et notamment sur l'axe prioritaire qu'est l'avenue de la République.

Par une décision en date du 24 janvier 2011, la Commune a décidé de préempter les murs d'un local commercial (boutique et arrière boutique) de 34,81 m² en rez de chaussée avec cave correspondant aux lots n°3 et 23, libre d'occupation, sis 151 avenue de la République au prix de 165 000 euros.

L'acquisition de ce bien permettra ainsi de préserver le commerce de proximité sur la commune.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver l'acquisition au prix de 165 000 euros dudit local commercial d'une surface de 34,81 m² et de m'autoriser à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

M. BRANAA estime que M. FRANCOIS pratique la méthode Coué car lui il rencontre tous les jours des commerçants qui sont en difficulté. Il ne souhaite pas voter une délibération dans laquelle la ville achète des commerces dans la seule avenue de la République alors qu'en périphérie tant de commerçants souffrent.

Adopté à la majorité

vote contre de M. BRANAA

RESSOURCES HUMAINES

1 - Proposition de fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement aux instituteurs pour l'année 2010

Rapporteur : Mme BELHEUR

Délibération n°2011-10

Le préfet des Hauts-de-Seine propose chaque année aux maires du département le montant du taux de base de l'indemnité représentative de logement (IRL).

Par lettre circulaire du 14 janvier 2011, le Préfet a proposé de fixer ce taux, pour l'année 2010, à 216,50 € mensuel, taux identique à celui fixé en 2006, 2007, 2008 et 2009.

Je vous rappelle, que depuis le 1er janvier 1990, l'indemnité représentative de logement est réglée aux instituteurs directement par les services extérieurs de l'Etat, les communes n'assurant plus que le paiement du complément communal calculé sur la base du taux fixé à 216,50 €. Ainsi un instituteur à 25 % du taux de base percevra 54,13 €.

Je vous invite à fixer ainsi le taux à 216,50 € mensuel.

Pour M. VINCENT cette délibération illustre les résultats de la politique menée par la majorité et le Président de la République : le pays est tellement englué dans les déficits qu'il en est à refuser des augmentations de 1,5% et de compenser l'inflation.

Mme ROBINEAU fait le même constat et souligne que ce taux n'a pas été réévalué depuis 2006, cependant son groupe votera pour.

Adopté à la majorité
vote contre du groupe socialiste, radical et vert

2 - Crèche familiale - Majoration de l'indemnité journalière de nourriture allouée aux assistantes maternelles

Rapporteur : Mme BELHEUR

Délibération n°2011-11

Chaque année, l'assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur l'augmentation de l'indemnité journalière de nourriture accordée aux assistantes maternelles.

L'augmentation proposée, avec effet au 1er janvier 2011, correspond à l'augmentation du coût de la vie fixée, pour 2010 soit 1,6 %.

En conséquence, il vous est proposé de fixer le montant de l'indemnité journalière de nourriture à 9,74 € à compter du 1er janvier 2011.

Adopté à l'unanimité

3 - Service de soins à domicile des personnes âgées - augmentation de la capacité de prise en charge et création d'emplois

Rapporteur : Mme BELHEUR

Délibération n°2011-12

Par délibération du 9 novembre 1993 le conseil a créé un service de soins infirmiers à domicile pour 30 personnes âgées.

Une délibération en date du 27 juin 2002 a approuvé l'extension du service pour 20 personnes âgées supplémentaires portant ainsi la capacité du SSIAD à 50 places.

Afin de répondre une nouvelle fois à une demande croissante, la ville a sollicité et obtenu une extension de 15 places portant ainsi la capacité du service à 65 places.

Je vous rappelle que le financement de ce service est assuré à 100% par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France.

Afin de prendre en charge ces quinze personnes âgées supplémentaires, je vous propose :

- d'approuver l'extension du service à 65 places

et à compter du 1er avril 2011

- De créer 1 emploi d'infirmier de classe normale et 3 emplois d'auxiliaire de soins de 1ère classe

- De créer 2 vacations de 2 heures de psychologue
- De majorer les vacations horaires du médecin gériatre, et de passer de 2 vacations de 2 heures à 4 vacations de 2 heures

Mme BOUVET DE LA MAISONNEUVE souhaite souligner la contradiction de l'Etat qui consiste d'une part à faire de la problématique de la dépendance une priorité et d'autre part de délivrer au compte gouttes les postes de professionnels de soin à domicile puisque le nombre de places reste insuffisant à Montrouge. Il existe selon elle, d'autres moyens d'optimiser l'accès à ces services notamment à l'échelle départementale, au travers de l'APA.

Adopté à l'unanimité

4 - Compte épargne temps - nouvelles modalités

Rapporteur : Mme BELHEUR

Délibération n°2011-13

Le compte épargne temps a été institué pour la fonction publique territoriale par le décret du 26 août 2004 et mis en place à la ville par délibération du 29 juin 2005.

Il permet aux agents qui le souhaitent d'accumuler des droits à congés rémunérés résultant du report de jours RTT, de jours de congés annuels et de jours de médailles.

Le dispositif du compte épargne temps a été largement modifié par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010, je vous propose donc de modifier le règlement relatif au fonctionnement du compte épargne temps en intégrant les points suivants :

- suppression de la condition tenant à l'épargne d'un nombre minimum (20) de jours avant de pouvoir prendre un congé au titre du CET
- suppression de la durée minimale (5 jours) des congés pris au titre du CET
- suppression du préavis pour une demande de congé pris sur le compte
- suppression du délai d'expiration (5 ans) qui s'appliquait aux droits à partir du moment où l'agent avait accumulé 20 jours sur le CET
- suppression du plafonnement annuel du nombre de jours que l'agent peut épargner (même s'il doit toujours prendre un nombre minimal de jours de congés annuels)
- instauration d'un plafonnement du nombre de jours pouvant être épargnés sur le CET (60)
- introduction de la possibilité de compensation financière pour les jours épargnés au-delà du 20ème (indemnisation ou épargne retraite)
- instauration d'un dispositif d'indemnisation des ayants droit en cas de décès du titulaire du CET

Le règlement ainsi modifié a été approuvé à l'unanimité par le comité technique paritaire et je vous remercie de l'adopter.

M. DROUET précise que son groupe suit l'avis des représentants du personnel.

Adopté à l'unanimité

MARCHES PUBLICS

1 - Approbation du principe de délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement de la ville de Montrouge

Rapporteur : M. FRANCOIS

Délibération n°2011-14

La convention de délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et la

redynamisation des marchés d'approvisionnement conclue entre la Ville de Montrouge et la société EGS., le 21 décembre 2006, arrive à échéance le 31 décembre 2011.

La ville envisage de confier à nouveau la gestion et l'exploitation des marchés d'approvisionnement à un exploitant en qualité de délégataire de service public. Cette délégation se fera dans le respect de la procédure issue de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, dite loi « Sapin », codifiée aux articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Le mode de convention envisagé reste l'affermage, lequel serait proposé pour une nouvelle période de cinq ans.

Le futur délégataire devra poursuivre les efforts relatifs au marché Jules Ferry, maintenir la pérennité du marché Victor Hugo et son occupation totale, essayer de redynamiser au mieux le marché de la Marne et continuer l'exploitation du marché non alimentaire Théophile Gauthier.

De plus, les actions de promotion et d'animation des marchés, qui ont été menées pendant ces dernières années, devront à nouveau être proposées.

Le 24 février 2011, la commission consultative des services publics locaux a donné son accord sur le principe de cette délégation.

En application de l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le principe de cette nouvelle délégation, et il vous est demandé pour ce faire :

- 1) d'approuver le principe de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la ville;
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de délégation de service public en application des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

M. VINCENT souligne que la ville a utilisé deux délégataires avec un succès relatif. Il espère que la prochaine convention de délégation incitera le délégataire à mieux réussir dans sa mission de redynamisation des marchés. Selon lui les marchés autour de Montrouge se maintiennent et se développent mais pas dans notre ville.

Le Maire répond qu'il est difficile de trouver des commerçants non sédentaires, ceux-ci rencontrant les mêmes difficultés que les commerçants sédentaires.

M. BRANAA se réjouit d'un second marché place Th Gauthier et s'interroge sur la possibilité de créer un marché de l'autre côté de la N20 afin d'animer cette zone et un marché du soir pour animer davantage le quartier Th Gauthier.

M. FRANCOIS précise que pour la première fois depuis longtemps, tout le marché couvert Victor Hugo est occupé par des commerçants, ce qui était un des objectifs fixés au délégataire. Les autres marchés de Montrouge n'ont pas la même dynamique malgré les efforts du délégataire, ces marchés sont des marchés de semaine et subissent les nouveaux modes de vie des familles.

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX

1 - Ecole Raymond QUENEAU – Autorisation donnée au Maire de déposer une Déclaration Préalable aux travaux

Rapporteur : M. GIRAULT

Délibération n°2011-15

La déclaration préalable relative au projet situé à l'école Raymond QUENEAU (57 Avenue

Henri Ginoux) concerne le système de production d'électricité par panneaux photovoltaïques sur le pan sud de la toiture de l'école.

Les dispositions constructives projetées comprennent notamment les éléments suivants :

- Démolition des cheminées sur le pan sud de la toiture de l'école.
- Pose de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 26 Kilo-watt-crête intégrés en toiture sur le pan sud + isolation de la toiture.
- Pose de tous les éléments nécessaires au fonctionnement du système (onduleurs, coffrets de sécurité, compteur électrique, etc.) + création d'un local onduleur.
- Pose d'un afficheur numérique en façade principale près de l'entrée permettant d'apprécier la production électrique des panneaux et la quantité de CO2 ainsi évitée.

Ce projet entre dans le cadre de la démarche de développement durable de la ville et de la mise en place de son Agenda 21. La ville veut ainsi afficher son exemplarité en devenant producteur d'énergie renouvelable.

Le projet nous place dans le cadre d'une Déclaration Préalable (DP) les travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment (Pose des panneaux sur le toit, démolition des souches de cheminées, pose d'un afficheur).

Je vous remercie d'autoriser le maire à déposer, au nom de la commune une déclaration préalable aux travaux et de l'autoriser à signer tous document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

2 - Parc de stationnement du 19 rue Verdier - autorisation donnée à Spie Autocité de déposer une autorisation préalable aux travaux

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2011-16

Par délibération du 15 décembre 2010, le conseil municipal a choisi la société SPIE Autocité comme délégataire de service public chargé de la réalisation des travaux, de la gestion et de l'exploitation des onze parcs de stationnement souterrain de la ville.

Dans le cadre de la convention de concession qui lie la ville à SPIE Autocité, d'importants travaux de rénovation, de mise en conformité d'accessibilité et de réglementation incendie du parc de stationnement du 19 avenue Verdier sont prévus. À terme, ce seront 86 nouvelles places de stationnement qui seront ainsi créées et ce parc sera résidentiel et réservé aux abonnés.

Ces travaux doivent faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme. La ville étant propriétaire du parking, il est nécessaire que le conseil municipal autorise la société SPIE Autocité, à déposer un dossier de Déclaration Préalable pour les travaux considérés et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

M. BIREBENT rappelle qu'il a plusieurs fois souligné le fait que le choix de la délégation de service public a eu pour conséquence d'immobiliser des places de parking alors qu'elles manquent à Montrouge. Par ailleurs, il ne doute pas que des travaux seront nécessaires pour mettre à niveau cet équipement mais cela va rallonger les délais de mise à disposition. Il a en outre eut connaissance de quelques mauvaises surprises pour Spie lors de la reprise de la concession. Pour rester cohérent dans ses votes sur cette délégation son groupe s'opposera à cette délibération.

M. BRANAA précise qu'il vote contre cette délibération étant opposé aux bénéfices que la société Spie va faire et au fait que ce parking sera résidentiel.

Le Maire répond qu'il y a déjà un parking horaire dans ce quartier.

Adopté à la majorité

Abstention du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste, vote contre de M. BRANAA

3 - Maternelle du Haut Mesnil – Autorisation donnée au Maire de déposer une Déclaration Préalable aux travaux

Rapporteur : M. GIRAULT

Délibération n°2011-17

La Déclaration Préalable relative au projet situé à « la maternelle du Haut Mesnil » (22 rue Arthur Auger) concerne la mise en place d'un complexe de brise soleil métallique horizontal sur la façade de l'extension, réalisée en 2006 côté rue.

Les dispositions constructives projetées comprennent :

- Fixation d'une ossature métallique sur les éléments maçonnés de la façade.
- Fixation des lames horizontales du complexe de brise soleil sur l'ossature.

Le projet nous place dans le cadre d'une Déclaration Préalable (DP) les travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment (profilés horizontaux passant au devant de la façade en verre existante).

Je vous remercie d'autoriser le maire à déposer, au nom de la commune une déclaration préalable aux travaux et de l'autoriser à signer tous documents s'y rapportant.

Mme LEVERT précise que son groupe votera cette amélioration des conditions de travail et de vie même si elle coûte cher. Elle estime par ailleurs que cette erreur n'a pas servi de leçon puisque le nouveau centre de santé ne permettra pas d'offrir des conditions de vie optimales au personnel d'accueil.

Le Maire propose d'en reparler quand le centre de santé sera en fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

ENFANCE - JEUNESSE - SPORTS

1 - Promotion du tennis à Montrouge - signature d'une convention entre la ville et le Cercle Athlétique de Montrouge

Rapporteur : Mme GIBERT

Délibération n°2011-18

La ville de Montrouge souhaite prolonger l'action engagée, depuis la saison 2007/2008, en faveur de la pratique du tennis sur le territoire municipal.

En effet, la commune bénéficie d'installations sportives conséquentes puisque le stade Maurice Arnoux compte 8 courts et le Cercle Athlétique de Montrouge 16 courts. La ville a donc souhaité opérer un rééquilibrage en direction des installations disponibles et, dans ce contexte, s'est rapprochée du CAM afin de convenir de la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à la promotion de l'activité tennis en direction des montrougiens.

Ces actions menées depuis 2007 ont permis d'éviter l'érosion des adhérents au CAM et de faciliter l'adhésion des montrougiens à l'association par une cotisation en 2010/2011 de 505 € contre 840 € pour les extérieurs. Les effectifs du club ont ainsi pu être stabilisés et une reprise d'adhésions se fait actuellement sentir.

Le dispositif de soutien mis en place depuis 2007/2008 et reconduit en 2008/2009 et 2009/2010 doit donc être prolongé en 2010/2011 afin de confirmer la reprise et de permettre aux montrougiens de pouvoir continuer à accéder au CAM.

Ce dispositif prévoit, comme les deux saisons précédentes, le versement d'une aide de 72 000 € au CAM, l'association s'engageant de son côté à mettre en place une tarification préférentielle établie comme suit :

Cotisation nouvel adulte 505 € (au lieu de 840) soit environ 42,08 € par mois
Cotisation adulte renouvelée (à partir de la deuxième année)
640 € (au lieu de 840) soit environ 53,33 € par mois
Jeune adulte (30/25 ans) 380 € (au lieu de 540) soit environ 31,66 € par mois
Jeune Senior (24/18 ans) 307 € (au lieu de 440) soit environ 25,58 € par mois
Cadet Junior (14/18 ans) 252 € (au lieu de 334) soit 21 € par mois
Enfant (moins de 14 ans) 190 € (au lieu de 281) soit environ 15,83 € par mois

En outre, le CAM s'engage à mettre en place une démarche de communication active et offre la possibilité de régler la cotisation par versement mensuel.

Enfin, l'association devra faire parvenir un tableau détaillé de ses adhérents au 30 juin 2011.

Je vous remercie d'accepter le versement de cette subvention et d'autoriser le Maire à signer la convention s'y rapportant.

Mme DE PABLO souligne que ce dispositif a permis d'éviter l'érosion mais ne suffit pas à développer la pratique du tennis au sein du CAM, il convient donc de chercher d'autres solutions.

M. BRANAA est favorable à cette subvention.

Adopté à la majorité
vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste

AFFAIRES CULTURELLES

1 - Demande de subvention au Conseil Général des Hauts-de-Seine pour les Soleillades

Rapporteur : Mme FAVRE

Délibération n°2011-19

A l'automne prochain, la ville de Montrouge organisera la troisième édition des Soleillades. Cette manifestation a pour but de réunir la population locale, autour d'un moment divertissant, privilégiant l'émerveillement, la découverte, les rencontres et les échanges.

Afin de renouveler et d'améliorer cette manifestation, nous sollicitons le Conseil Général des Hauts-de-Seine qui peut apporter une participation au titre des subventions pour les manifestations communales, équivalente à 10% du budget prévisionnel (la subvention 2010 était de 5920€).

Je vous demande donc d'autoriser le Maire à solliciter le département pour l'attribution d'une subvention pour le financement des Soleillades ainsi qu'à signer la convention de versement y afférent.

M. MOULY note une incohérence entre le montant inscrit dans le rapport et celui mentionné dans un Montrouge Magazine. Il demande quel est le budget prévisionnel 2011.

Mme FLEURY répond que le budget avoisine les 70 000€.

Le Maire confirme le montant de la subvention inscrit dans le rapport.

Adopté à l'unanimité
Abstention du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste

AFFAIRES DIVERSES

1 - Avenant n°4 à la convention entre la ville de Montrouge et le PACT ARIM - contrat diffus

Rapporteur : M. FRANCOIS

Délibération n°2011-20

La Commune de Montrouge, consciente de l'importance des objectifs sociaux poursuivis dans le domaine du logement par le Pact Arim des Hauts-de-Seine, a conclu le 29 mai 2006 une convention avec cet organisme afin de lui confier la mise en œuvre d'une assistance aux Montrougiens en matière d'amélioration et d'adaptation des logements, pour une durée d'un an renouvelable.

Cette convention devant être renouvelée annuellement, il convient de délibérer pour l'année 2011 et de signer un avenant n°4 prorogeant la convention du 29 mai 2006 jusqu'au 31 décembre 2011.

Il convient également de procéder à l'actualisation de l'indice de référence concernant l'aide financière apportée au Pact Arim pour assumer cette mission d'assistance.

L'aide passe donc de 436,44 € à 446,21 € par dossier de logement amélioré et de 206,65 € à 211,27 € pour la somme complémentaire relative aux dossiers de logement adapté aux handicaps et perte d'autonomie.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver les termes de l'avenant et de m'autoriser à le signer.

Adopté à l'unanimité

2 - Organisation du concours des pavillons et balcons fleuris - Année 2011

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2011-21

La commune de Montrouge place l'amélioration du cadre de vie parmi ses préoccupations, elle mène ainsi une politique dynamique en matière d'espaces verts et notamment de fleurissement.

Depuis plusieurs années la ville organise un concours des balcons fleuris qui permet d'associer cette politique publique avec les actions individuelles et collectives des Montrougiens. Ce concours est ouvert aux occupants de maisons d'habitation et immeuble d'habitation, aux montrougiens ayant un balcon ou terrasse visible depuis la rue, aux hôtels, restaurants ou cafés avec ou sans jardin, aux commerçants et établissements industriels.

Je vous propose de renouveler cette expérience en 2011, selon un règlement identique à celui de l'année 2010.

Ce règlement prévoit notamment la composition du jury, à savoir: M. GIBERT, N. CHOJNACKI, M. FONTENAIST, M. KIM, A. BILLARD, A. BOUCHEZ, C. DE PABLO, C. LEVERT, assistés d'un fonctionnaire territorial spécialisé dans le domaine floral, ayant voix consultative.

Ainsi que les prix qui seront remis aux lauréats, ces prix sont toujours des prises en charge sur achat en rapport avec le fleurissement.

PRIX DES BALCONS FLEURIS

1^{er} prix 150 € (prise en charge sur achat)

2^{ème} prix 100 € (prise en charge sur achat)
3^{ème} prix 75€ (prise en charge sur achat)
Du 1^{er} au 5^{ème} prix : Une journée détente, agrémentée d'un repas

PRIX DES PAVILLONS FLEURIS

1^{er} prix 150 € (prise en charge sur achat)
2^{ème} prix 100 € (prise en charge sur achat)
3^{ème} prix 75 € (prise en charge sur achat)
Du 1^{er} au 3^{ème} prix : Une journée détente, agrémentée d'un repas

Je vous prie de bien vouloir accepter l'organisation du concours 2011 et d'accepter le règlement de ce concours.

M. BRANAA demande si la taille du balcon est prise en compte.

M. BOUCHEZ répond qu'il n'y a pas de segmentation et que les lauréats ont tant des petits que des grands balcons.

Adopté à l'unanimité

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Chaque élu est destinataire du rapport de présentation de M. Le Maire, qui peut se résumer ainsi :

Le vote du budget primitif interviendra cette année plus tardivement qu'à l'accoutumée en raison des incertitudes quant au calcul de nos ressources fiscales et à leur volume définitif, liées à la mise en place de la réforme de la fiscalité territoriale engagée par l'Etat. Cette réforme a un impact important sur notre projet de budget, dont elle modifie en partie la structure, et conditionne ses marges d'évolution futures.

La Loi de finances pour 2011 vise un objectif ambitieux de réduction des déficits publics et annonce par contre-coup un fort rétrécissement de nos marges de manœuvres, qui pourrait bien s'accroître au cours des années à venir. Ce budget intervient dans un contexte économique encore incertain, où les doutes quant à la capacité des Etats, en particuliers européens, à faire face à leur dette souveraine génèrent de grandes tensions sur les marchés. L'Etat a toutefois construit son budget autour d'une hypothèse de retour de la croissance à hauteur de +2% en 2011. L'inflation, quant à elle, a fait son retour en 2010, où elle a atteint 1,6%. Le risque inflationniste semble néanmoins exclu en 2011, puisque la hausse des prix à la consommation devrait s'établir à +1,5%.

Précisons également que la croissance de la consommation des ménages français devrait rester encore atone en raison de la situation précaire du marché du travail et du fort niveau des prix immobiliers. Seul l'investissement productif devrait connaître un rebond significatif en 2011, compte tenu de la reprise économique et de l'amélioration de la situation financière des entreprises.

LES DONNEES DE NOTRE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

- la situation financière de la ville :

Avec une hausse inférieure à 1% sur 2010, l'augmentation des charges de fonctionnement a été largement contenue. La principale baisse se situe sur les intérêts de la dette, en replis de plus de 23% par rapport à 2009.

Alors que l'année 2009 avait été impactée par une hausse importante de nos frais de fonctionnement courant, principalement liée à la mise en service de l'Aquapol et à l'augmentation des tarifs en matière d'énergie, l'année 2010 voit ceux-ci stabilisés en

volume. Il est proposé de conserver un objectif similaire, pour 2011, limiter au maximum l'inflation des charges, principal levier à notre disposition pour garantir notre niveau d'autofinancement en matière d'investissements. Les frais de personnel connaissent une croissance inévitable compte tenu du déroulement de carrière des agents, toutefois cette hausse est restée relativement modeste en 2010.

Le produit des contributions directes s'inscrit en nette hausse sur 2010 tant sur le plan des taxes ménages, grâce à un effet base important sur les taxes d'habitation et foncières, que sur celui de la taxe professionnelle par le biais de la compensation relais versée par l'Etat dans le cadre du mécanisme de transition de la réforme de la fiscalité territoriale. La principale hausse sur ce chapitre se situe sur le plan des droits de mutation. Ce poste, étroitement corrélé au nombre de transactions immobilières, réalisées sur le territoire de la commune, avait enregistré un très net recul durant l'année 2009.

Le chapitre « dotations et participations » s'avère en revanche en nette baisse, avec -4,25% au total par rapport à 2009. Alors que la dotation globale de fonctionnement progresse très modérément, la baisse est presque entièrement localisée sur le produit des compensations pour pertes de bases de TP, qui diminue mécaniquement au fil des exercices. L'exercice 2011 sera la dernière année au titre de laquelle la ville percevra cette compensation.

Le produit des services a connu une augmentation très nette au cours de l'année 2009 notamment avec le succès rencontré par l'Aquapol, l'année 2010 voit ce résultat conforté.

Les excellents résultats constatés sur nos recettes de fonctionnement, dus notamment à la performance des droits de mutation, se traduisent par un excédent brut courant en nette hausse. Si l'on ajoute à cela la baisse de nos charges financières ainsi que celle du remboursement de la dette en capital, nous obtenons une épargne nette de près de 10M€, supérieure d'environ 4M€ aux exercices précédents. L'épargne dégagée a permis une nouvelle fois de financer notre programme d'investissements 2010 sans recourir à de nouvelles mobilisations d'emprunts. 2010 est donc le deuxième exercice que nous parvenons à financer par nos seules ressources propres.

Les chiffres de la fiscalité communale et leur comparaison avec les éléments nationaux, témoignent une nouvelle fois de la faiblesse des taux d'impôts locaux sur notre ville. Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal calculé pour 2010 s'élève à 47% contre 89.90% en moyenne nationale.

L'année 2008 a été marquée par un fort pic sur l'encours de dette, qui passe alors de 26 à 43M€. il s'agissait alors de « notre réponse » à la crise financière, par la mobilisation massive de lignes d'emprunts négociées avant le début de la crise financière, et assorties de conditions devenues très avantageuses par rapport au niveau dégradé du marché. L'excédent dégagé au terme de cet exercice a été reporté sur l'année suivante et nous a permis de clôturer l'exercice 2009 sans recourir à aucune autre mobilisation d'emprunt. Cet excédent n'ayant pas été totalement consommé sur 2006, une partie résiduelle a également été reprise sur 2010. Grâce à ce mécanisme, et aux excellents résultats obtenus en recettes de fonctionnement, l'exercice 2010 a donc également pu être bouclé sans nouvelle mobilisation d'emprunt. Au final le ratio « encours sur épargne brute » se trouve à son niveau le plus bas depuis 2006.

L'épargne nette est utilisée comme chaque année pour financer une partie de nos investissements, son niveau élevé permet de limiter à due proportion le recours à l'emprunt. Le FCTVA retrouve en 2010 un niveau normal, et la baisse de cette ressource est compensée par la bonne performance des recettes de versement pour dépassement du PLD

et de la taxe locale d'équipement qui ont rapporté globalement près de 1,5M€ supplémentaires par rapport à 2009.

- les informations issues de la loi de finances pour 2011

L'année 2011 voit la réforme de la fiscalité des collectivités territoriales entrer en vigueur dans sa totalité, avec un impact non seulement sur les impôts sur les entreprises, mais aussi sur l'ensemble de la fiscalité, y compris celle des ménages.

La cotisation économique territoriale : à la TP proprement dite, se substitue un nouvel impôt sur les entreprises, appelé Cotisation Economique Territoriale et composé de deux éléments – la cotisation foncière des entreprises partagée entre les communes et les intercommunalités et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, partagée entre toutes les strates de collectivités.

La cotisation foncière des entreprises s'appuie uniquement sur la valeur foncière des entreprises ce qui correspond avec quelques aménagements aux bases déjà existantes de la TP pour la partie hors équipement et biens mobiliers. Son taux correspond à celui que nous avons voté pour la TP en 2010, auquel s'ajoutent les taux départemental et régional, avec application de coefficients correctifs.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est un impôt économique basé sur la valeur ajoutée dégagée par les entreprises, c'est-à-dire le bénéfice restant à l'entreprise une fois payé les fournisseurs et avant paiement des salaires. Son taux sera progressif, de 0,10% à 1,5% selon le chiffre d'affaire de l'entreprise, lorsque celui-ci est compris entre 1 et 50 M€. En dessous de 1M€ les entreprises seront soumises à une cotisation forfaitaire de 250€. La répartition de cette cotisation se fera entre les différents niveaux de collectivité et selon la localisation de l'entreprise entre les collectivités où siègent ses établissements.

A cette redéfinition de l'ancienne taxe professionnelle, s'ajoute la réallocation des taxes ménages. La part régionale de la TFB revient intégralement au département, les parts départementales de la TFNB et de la taxe d'habitation reviennent au bloc communal. Le taux de référence 2001 de la TH se calculera en ajoutant au taux communal le taux départemental, corrigé de la fraction revenant à la communauté de communes Châtillon-Montrouge et d'un coefficient destiné à prendre en compte le transfert de frais de gestion autrefois perçu par l'Etat. Ceci devrait porter notre taux communal de TH à environ 17% pour 2011 et générer environ 5M€ de recettes supplémentaires.

Afin d'éviter un effet d'aubaine pour les entreprises dont la part des équipements et biens mobiliers dans l'assiette de leur TP était très importante (EDF/ERDF, SNCF...) l'Etat crée un nouvel impôt – l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux - partagé entre toutes les strates de collectivités et son tarif est fixé par la loi de finances pour chaque type d'entreprise de réseau.

En complément et afin de compenser partiellement la suppression de l'essentiel de la TP l'Etat a choisi de transférer quelques impôts perçus jusqu'à présent pour son compte : la taxe sur les surfaces commerciales, les frais d'assiette et de recouvrement des impôts locaux.

Au terme de cette réforme de la TP, certaines collectivités pourraient bénéficier d'un gain important par rapport à leurs ressources avant réforme tandis que d'autres enregistreront des pertes parfois significative. C'est pourquoi la loi de finances prévoit la mise en place de mécanismes de péréquation – un système de péréquation verticale par le biais d'une

dotations versées par l'Etat (dotation de compensation de la réforme de la TP) et un système de péréquation horizontale, constitué par des prélèvements de ressources auprès des collectivités qui bénéficieraient de recettes plus importantes après la réforme (FNGIR).

Les principaux axes de la loi de finances pour 2011 et l'impact sur les dotations : les grandes orientations des finances publiques pour 2011 confirment un resserrement de la dépense publique, visant à réduire le déficit du budget de l'Etat. L'hypothèse de croissance retenue par le Gouvernement est de +2% en 2011 et l'Etat prévoit un gel des dotations pour 3 ans. Ainsi pour la première fois depuis 20 ans la DGF n'est plus indexée sur l'inflation, son évolution est désormais fixée discrétionnairement par la loi de finances, soit globalement +0,2% en 2011 mais seulement 0,08% pour les communes et EPCI. Les autres dotations ne sont également plus indexées sur l'inflation et sont gelées en valeur.

PROPOSITIONS POUR LE BUDGET 2011

- la section de fonctionnement :

Ainsi qu'il découle des éléments de la loi de finances pour 2011, le montant de la DGD est en stagnation et la compensation pour perte de base de TP est en baisse, avec une diminution de plus de 400K€ par rapport à 2010. Si l'on raisonne à périmètre constant, la DGF affiche une baisse de l'ordre de 2,6%. Si l'on tient compte des différents mécanismes précédemment décrits, nos dotations et participations augmentent de 0,95%, il s'agit d'une quasi stagnation qui sera qu'imparfaitement compensée par la hausse de nos produits fiscaux.

Le compte 73 « impôts et taxes » : le produit des taxes ménages a été estimé après intégration des taux départementaux et sur l'hypothèse d'une évolution globale de nos bases de 2,5% à 22 320K€, le montant total des contributions étant estimé à 36057K€ soit une augmentation de presque 33%, cependant la ville contribuera au Fonds national de garantie individuelle des ressources par une participation à hauteur de 8 607K€. Le produit des contributions directes est ainsi ramené à 27450K€ soit une augmentation de 1,2% par rapport à 2010. Il convient en outre d'anticiper une hausse des droits de mutation.

Au total le produit généré au chapitre 73, une fois corrigé du mécanisme de péréquation, devrait augmenter de 3,53%.

Globalement nos produits de fonctionnement courant devraient se situer à hauteur de 67634K€ en 2011, soit une évolution de +3,93%.

Du côté des charges de fonctionnement, l'une des principales hausses se situe sur le plan des charges de personnel, afin d'anticiper d'éventuels recrutements en cours d'année pour le pôle santé et solidarité. Le chapitre « contingents et participations » qui intègre les subventions de fonctionnement aux associations, au CCAS, à la caisse des écoles...augmente de 6,55%, celui des charges générales de 3%. La seule ligne sensiblement en baisse est celle constituée des intérêts de la dette, -15,17%.

En confrontant nos recettes de fonctionnement avec les dépenses nous obtenons un solde de la section de fonctionnement de 5 071K€, supérieur de plus de 15% à celui dégagé au BP 2010.

Pour les mouvements immobiliers, le solde est évalué à -636K€, ce qui est nettement moins déficitaire que les mouvements inscrits au BP 2010.

Nous disposons donc au final d'une capacité de financement de 4 435K€ qui sera pour partie affectée à la couverture du remboursement en capital de la dette.

LES INVESTISSEMENTS POUR 2011

L'épargne brute est égale à 5 071K€, après déduction du remboursement de la dette en capital, nous obtenons une épargne nette de 2 629K€. Il s'agit d'un excellent niveau d'épargne, supérieur de plus de 1M€ à celui prévu au BP 2010.

Les recettes propres d'investissement sont marquées par une baisse importante essentiellement liée aux taxes d'urbanisme, leur niveau sur 2011 reflète avec retard la dégradation du marché du bâtiment courant 2009. Le produit du FCTVA est en revanche attendu en hausse de près de 400K€ par rapport à 2010.

Au final en ajoutant le montant de nos ressources propres d'investissement, soit 4 293K€, à notre épargne nette nous obtenons le chiffre de 6 922K€ et après déduction du solde immobilier nous arrivons à 6 286K€.

En complément de cet autofinancement, nous prévoyons une inscription d'emprunt de 15 000K€.

Une grande partie du financement dégagé pour nos travaux sera consacrée à la continuation des travaux d'aménagement du futur centre culturel et des congrès. Pour les autres opérations d'investissement il est encore trop tôt pour en effectuer un listage et un chiffrage précis.

M. VINCENT pourrait reprendre pour une grande partie son intervention sur le DOB 2010, la présentation d'aujourd'hui ressemblant de près à celle de 2010 de même que la politique menée par le Maire. En ce qui concerne les orientations 2011 il souligne la forte baisse des dotations de l'Etat et ainsi son désengagement avec pour conséquence l'augmentation de la part des impôts dans le total des recettes de la ville et un budget financé à plus de 13% par les usagers. Il note également que l'épargne nette est en réelle augmentation en partie en raison de l'augmentation des taux d'imposition en 2009 et 2010, or s'il convient de ne pas se plaindre de cette épargne nette il n'en est pas de même du programme d'investissement qu'elle va financer. Au passage il regrette qu'il n'y ait pas plus de précision sur les investissements envisagés, au moins les principaux avec leur enveloppe financière et aucune trace d'investissement dont il a déjà dénoncé l'absence. Concernant la réforme de la TP il relève que l'alchimie fiscale mise en place par le Président de la République fait que la suppression d'un impôt se traduit par une augmentation des prélèvements mais pas au profit malheureusement de notre commune. Cette réforme se traduit également par une explosion des impôts et taxes prélevés sur les Montrougiens, 35 millions d'euros contre 27 en 2010 dont 9 millions qui iront alimenter un fonds de compensation.

Le Maire s'étonne du désaccord de M. VINCENT sur les investissements alors que ceux-ci ne sont pas précisés. Concernant l'explosion des impôts et taxes, le Maire rappelle qu'elle résulte du transfert d'un certain nombre d'impôts des départements vers les communes mais sans conséquence sur le montant à payer par les Montrougiens. Le Maire rappelle également qu'il n'y a pas eu d'augmentation des taux en 2010 et précise qu'il n'y en aura pas en 2011.

M. BRANAA est satisfait de la lisibilité de ce DOB dont il avait dénoncé dans un autre temps l'opacité. M. BRANAA note une augmentation des charges de fonctionnement sur un an en raison du FNGIR. Il note ensuite que depuis 2007 les impôts et taxes ont augmenté de 20,4%, les dotations et participations de 10,89%, les produits des services de 15,90% or il estime que tout cet argent est mal utilisé. Concernant l'épargne, il voit pour le fonctionnement une épargne nette en hausse de 82,7% et pour l'investissement de 290% entre 2008 et 2011. Il préconise ensuite de vendre les locaux du 54-56 Gabriel Péri au prix du local commercial du 151 avenue de la République afin de récupérer 774 000€ de plus, ce qui permettrait que le budget ne soit plus déficitaire. M. BRANAA est en outre choqué de lire que le salon de la jeune création européenne impacte les dépenses de fonctionnement de la ville.

Le Maire lui demande de préciser le coût de ce salon.

M. BRANAA refuse de répondre à cette question et souligne un manque de projet pour la ville.

Le Maire fait remarquer à M. BRANAA qu'il ne peut savoir si ce salon impacte ou non les dépenses de fonctionnement dans la mesure où son coût n'est pas précisé. Le Maire fait remarquer à M. BRANAA que ses compétences en matière financière sont comparables à ses compétences en matière d'urbanisme puisqu'il mélange tout et que ses propos sont inexacts. Le Maire précise qu'il n'y a pas d'augmentation galopante des impôts et qu'il confond la ressource avec la fiscalité.

Mme ROBINEAU souligne que ces orientations sont marquées par les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle, les modifications de la taxe d'habitation et la réforme des collectivités territoriales. Elle ajoute que la taxe professionnelle est remplacée par d'autres dispositifs qui favorisent les entreprises au détriment des ménages et que désormais 53% des recettes locales proviennent des ménages, tendance qui s'est inversée depuis 2010. Elle souligne une préparation budgétaire délicate avec des risques d'augmentation des impôts et/ou une diminution des prestations. Mme ROBINEAU dénonce le manque de précisions sur les engagements du gouvernement et les mesures drastiques de réduction des prélèvements fiscaux sur le capital et les attaques contre les services publics, notamment l'emploi public avec la révision générale des politiques publiques. Mme ROBINEAU souhaite mettre en avant les attaques répétées contre les collectivités territoriales et par là même le recul sans précédent du service rendu aux populations de même que la dépendance des collectivités vis-à-vis de l'Etat et la diminution de leur marge de manœuvre. Elle souligne que la suppression de la taxe professionnelle représente une aubaine pour le MEDEF et entraîne une diminution de 20% des recettes fiscales, les collectivités n'auront donc, selon elle, d'autre choix que de tailler dans leurs dépenses de fonctionnement et donc dans leurs emplois. Mme ROBINEAU poursuit avec l'intercommunalité en demandant que l'opposition et la population soit associée au projet du futur schéma de l'intercommunalité afin que celui-ci réponde aux besoins et aux attentes des habitants. Mme ROBINEAU s'interroge sur les perspectives pour la commune face à une taxe d'habitation dont on ne sait si elle sera pérenne, une loi de finances qui annonce un très fort resserrement de nos ressources et un Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources qui oblige la ville à reverser 8 millions d'euros pour compenser la perte de produits d'autres communes. En ce qui concerne les investissements envisagés en 2011 elle rappelle son souhait de voir se construire une crèche, une école et des logements sociaux. Mme ROBINEAU souhaite une réforme pour financer la réponse aux besoins de tous, combattre les inégalités sociales, territoriales et favoriser une croissance économique efficace.

Le Maire rejoint Mme ROBINEAU sur le contexte règlementaire par contre il rappelle qu'il n'est pas prévu d'augmentation des impôts ni de diminution des prestations preuve en est, le budget de fonctionnement continue de progresser. Sur l'opposition de Mme ROBINEAU à l'augmentation de 1,5% des tarifs, le Maire rappelle que les tarifs se doivent de suivre l'inflation et qu'ils sont particulièrement bas comparés à d'autres villes. En ce qui concerne l'augmentation de la taxe d'habitation, le Maire rappelle qu'elle est liée au transfert de ressources des départements vers les communes et qu'aucune augmentation de taux n'est prévue.

Mme DE PABLO constate que ce DOB s'inscrit dans un environnement financier, économique et fiscal pour le moins difficile mais néanmoins la municipalité ne doit pas se détourner des objectifs politiques, qui à gauche leur tient à cœur : assurer un service public de qualité, d'égalité des chances aux jeunes montrougiens, maintenir une qualité de vie pour toutes les générations, imprégner toutes les actions de la municipalité de la dimension développement durable. Elle propose que soient évalués avec plus de précision les coûts de fonctionnement des investissements réalisés, que soit étudiée la manière dont la maintenance de l'équipement sera conduite et que les associations d'usagers et le personnel

soit associés à la recherche de solutions intelligentes et économiques. Mme DE PABLO pense que la ville a un potentiel d'économie dans ses achats, dans la gestion des marchés, dans le gaspillage, dans la mutualisation de divers appareils et qu'il faut introduire et accentuer les dimensions environnementales, sociales et éthiques dans nos marchés publics en plus de la dimension économique. Mme DE PABLO milite pour une définition de l'intérêt communautaire, une mutualisation des avantages et la création de synergies à une autre échelle.

Le Maire répond à Mme DE PABLO que ce qu'elle préconise est pour l'essentiel déjà en place au sein de la collectivité.

M. MOULY a un souhait concernant les investissements : un revêtement de type pelouse synthétique sur le terrain de sport de l'Aquapol.

Le Maire ne ferait pas le choix d'un tel revêtement, trop fragile et onéreux au regard de l'utilisation faite de ce terrain.

COMMUNICATIONS

1 - Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées - rapport 2010

Rapporteur : M. BOUCHEZ

La commission accessibilité s'est réunie en séance plénière les 24 mars et 13 octobre 2010 sous la présidence de l'élu en charge du secteur.

Ce 3^{ème} rapport comporte les réalisations effectuées au cours de l'année 2010 dans les domaines du cadre bâti, des espaces publics et de la voirie ainsi que les perspectives pour 2011 à savoir les propositions d'améliorations et de réalisations.

- Voirie et espaces publics

Un diagnostic de la voirie et des espaces publics a été réalisé par les sociétés STC et CECCIA en collaboration avec les services techniques : le bon indice d'accessibilité de la voirie soit 75 %, calculé selon le protocole propre au diagnostiqueur mandaté n'empêche pas la mise en conformité des obstacles relevés.

Etant donné le bon résultat fourni par le diagnostic d'accessibilité de la voirie montrougiennaise, il n'a pas été envisagé de PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics). Néanmoins, lors des travaux de réhabilitation, de réaménagement ou de réfection de la voirie, les textes réglementaires en vigueur sont strictement respectés afin de tendre vers une accessibilité complète de la voirie.

Travaux réalisés au cours de l'année :

- Square Jean-Moulin : traitement du sol pour permettre un accès plus aisé aux personnes à mobilité réduite et une meilleure approche aux aires de jeux.
- Sur la voirie, un travail continu d'amélioration des cheminements est réalisé pour faciliter l'accès des personnes handicapées qu'elles soient malvoyantes ou en fauteuil :
- mise en place de potelets qui permettent de dégager les trottoirs pour une meilleure circulation.
- mise en place de passages surélevés pour la traversée de chaussée
- pose de bandes podotactiles

Stationnement réservé :

La ville compte à ce jour 116 places de stationnement réservé et gratuit, soit une augmentation de 5 places par rapport à l'année précédente. Les places réservées sont attribuées au fur et à mesure des besoins de la population. Il serait nécessaire de vérifier l'adéquation entre les besoins des particuliers et les places matérialisées.

- Services de transports collectifs

12 lignes de bus parcourent la ville de Montrouge dont 2 sont accessibles, les lignes 68 et 125. 2 lignes de métro desservent la ville, la ligne 13 et la ligne 4 (ouverture d'une station à Mairie de Montrouge en 2012). Un minibus accessible de 19 places « le Montbus » géré par la Communauté de Communes Châtillon-Montrouge en partenariat avec la RATP effectue un parcours circulaire de la ville en desservant une vingtaine d'arrêts.

Le comité local de la Croix Rouge organise un transport pour les personnes à mobilité réduite. Il dispose de 5 véhicules dont 3 adaptés.

Depuis l'installation du réseau PAM 92 sur le Département en février 2010, 7 montrougiens utilisent régulièrement ce service pour une moyenne de 54 courses mensuelles en dehors des utilisateurs occasionnels.

- Cadre bâti – Etablissement recevant du public

Etat d'avancement :

La ville possède 69 ERP (Etablissement Recevant du Public) dont 27 du premier groupe. Les diagnostics accessibilité de l'ensemble des ERP de la ville ont été réalisés par le bureau d'étude « Accèsmétrie » en collaboration avec « Icade Gestec RS ». Sur la base des diagnostics d'accessibilité, un nouveau groupement a été formé (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage : architecte + bureau d'études) afin de grouper les travaux de mise en conformité pour plusieurs sites.

Travaux réalisés au cours de l'année :

Des travaux sont réalisés sur plusieurs sites à l'occasion de travaux de restructuration partielle ou complète ainsi que des améliorations des conditions d'accès à certains bâtiments très fréquentés.

- Centre Administratif : transformation de la porte d'entrée manuelle en porte d'accès automatisée.
- Médiathèque : 2 portes sur les 4 existantes ont été remplacées par des portes à ouverture automatique.
- Ecole élémentaire Raymond Queneau : réalisation d'une rampe conforme en dur maçonnée. Cette réalisation a pu se faire tout en conciliant l'aspect architectural du bâtiment et la conformité par rapport à la réglementation. La façade en briques de parement a pu être conservée.
- Conservatoire de Musique : mise en sécurité des ascenseurs (modification de la boîte à boutons, ajout de synthèse vocale, installation de barrière de cellules).
- Egalement la mise en conformité des ascenseurs a été initiée à la Maison des Associations, la Médiathèque, le parking de la ZAC Messier.

A l'issue des études, on attend un déploiement progressif de la phase opérationnelle des travaux de mise en conformité.

Programmation des travaux pour 2011 :

Les diagnostics ont été achevés pour l'ensemble des 69 ERP appartenant à la ville et des travaux sont actuellement programmés sur plusieurs sites.

- Crèche Sylvine Candas
- Espace multi accueil Messier
- Jardin d'Enfants 105 av. Henri Ginoux
- Hôtel de Ville (création d'une rampe d'accès sur une des entrées)
- Gymnase Maurice Arnoux
- Club House et le service des Sports
- Gymnase Rabelais

- Cadre bâti – Logement

Montrouge Habitat, premier bailleur social sur la ville (2 478 logements), a fait réaliser un diagnostic par un cabinet spécialisé sur l'état de l'accessibilité des logements. Les résultats vous seront communiqués lors du prochain rapport annuel.

Afin d'organiser le recensement de l'offre des logements accessibles de l'ensemble des autres bailleurs sociaux de la ville, une fiche de recensement type a été réalisée par le réseau des référents handicap du département. Elle regroupe des informations telles : le cheminement du trottoir à l'immeuble, l'entrée et le hall de l'immeuble, l'intérieur de l'immeuble, l'accès à l'appartement, le stationnement,...

- Autres actions menées par la Ville

Centre Communal d'action Sociale :

Le Centre communal d'Action sociale a instruit 298 dossiers pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées au cours de l'année 2010.

Journée du handicap :

Le 12 juin 2010, la ville organisait sa première journée du handicap sous le thème « Tous concernés, vivons ensemble ». La manifestation s'est déroulée sur deux sites de la ville, au stade municipal et à l'Aquapol.

Malgré une bonne organisation avec la participation de nombreuses associations œuvrant dans le domaine du handicap, la faible fréquentation des visiteurs nous amène à réfléchir sur le concept même de la journée.

L'idée qui en ressort par rapport à cette réflexion est d'intégrer de façon plus harmonieuse des animations en faveur du handicap sous forme ludique lors des différentes manifestations sur la ville, par exemple, le forum des associations, le forum des sports.

Forum « Handicap / Environnement, ... devenons responsables » :

Le 10 juin 2010, un forum sur le thème des achats responsables en entreprise s'est tenu à la Médiathèque. Cette manifestation a été organisée par le groupe de travail Entreprises/Handicap qui se réunit tout au long de l'année.

Concours « Hand'images »

Un concours vidéo interentreprises « Hand'images » a été réalisé par le groupe de travail Entreprise/Handicap. Les salariés des entreprises participantes ont réalisé un clip sur la manière d'appréhender le handicap. Dix vidéos sur les dix-huit en compétition ont été récompensées lors d'une remise des prix organisée à l'Hôtel de Ville le 18 novembre 2010.

Guide du handicap

Une première édition du guide du handicap a été réalisée pour la journée du handicap du 12 juin 2010 et mis à la disposition des Montrougiens. A noter la forte implication des associations dans sa réalisation.

Permanence

Une permanence hebdomadaire est ouverte au Centre communal d'Action Sociale depuis le mois de septembre 2010. Elle est assurée par la référente handicap pour l'accueil des familles en recherche d'information sur la problématique liée au handicap.

M. BOUCHEZ souhaite souligner l'important travail effectué par la ville puisqu'en 2008 le pourcentage de personnel porteur de handicap était de 3,76% et qu'il est de 6% en 2011.

M. VINCENT souligne que beaucoup de réalisations ont été faites mais regrette qu'elles l'aient été sous la contrainte de la loi.

Le Maire constate que Montrouge n'est pas en retard par rapport à d'autres villes.

M. BOUCHEZ répond que la loi a permis aux villes de progresser et que Montrouge est l'une

des premières villes à avoir réalisé son diagnostic et figure dans le peloton de tête des bons élèves. Montrouge essaye d'aller au-delà des exigences de la loi en sensibilisant par exemple Montrouge habitat et les commerçants.

M. BRANAA évoque le déplacement d'une place handicapée rue Camille Pelletan pour les besoins d'une terrasse.

Le Maire conteste cette information.

M. BRANAA poursuit en évoquant un besoin de passage piéton rue de la Vanne pour permettre la traversée d'une personne en fauteuil. Cette demande aurait été acceptée par le Maire mais jamais réalisée.

Le Maire vérifiera l'existence de cette demande.

QUESTIONS DIVERSES

Mme ROBINEAU évoque les nuisances causées par les camions rue Camille Pelletan et demande l'application de l'arrêté anti-bruit par la société en cause.

Le Maire précise qu'un courrier de rappel à la réglementation a été adressé aux entreprises il y a deux semaines et une relance a été faite il y a quelques jours.

Mme ROBINEAU évoque la dangerosité de l'abri bus situé devant le Monoprix ?

M. CARRE répond qu'il est provisoire et qu'un double abri est en attente de livraison.

M. BRANAA demande où en est la mise en place des conseils de quartier.

Le Maire précise qu'un tirage au sort a eu lieu, toutes les personnes concernées n'ont pas répondu et certaines ont signifié leur refus, un second tirage aura lieu. Les associations mentionnées dans la délibération ont été contactées.

M. BRANAA précise que l'association Ever-est n'a pas été contactée.

M. CARRE répond que l'association de quartier concernée est Interlude et qu'elle fonctionne très bien.

M. BRANAA demande si comme dans d'autres communes on ne pourrait pas mettre à la disposition des élus la bande son du conseil et filmer celui-ci.

Le Maire répond que le règlement intérieur prévoit la rédaction d'un compte rendu synthétique.

M. BRANAA demande pourquoi il faut payer pour aller courir au stade Maurice Arnoux.

Le Maire répond que suite à plusieurs actes de vandalisme et à un important incendie il a fallu sécuriser l'accès au stade et le limiter aux sportifs licenciés et encadrés, mais il est possible de courir dans les squares.

M. VINCENT évoque la réception par le biais de la police municipale, d'une mise en demeure pour affichage illégal, parce qu'en dehors des panneaux électoraux, il demande si le Maire s'est également adressé ce document.

Le Maire répond que c'est l'affichage en dehors des panneaux réglementaires qui a été constaté et rien d'autre.

La séance s'achève à 22h20mn
